Septembre 2026

CÉSECÉM

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE



AVIS PORTANT SUR LA DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2026 DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE

BUREAU DU 22 SEPTEMBRE 2026

Flashez le QR code pour rejoindre la chaîne WhatsApp du CÉSECÉM

Vu les articles L.4111-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Collectivité Territoriale de Martinique,

Vu les articles L 4241-1 et L 4241-2 du Code général des Collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional,

Vu la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique et à la mise en place du Conseil économique, social, environnemental de la culture et de l'éducation de Martinique (CÉSECÉM)

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale

Vu le décret n°2015-1666 du 11 décembre 2015 portant application de la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011 relative aux collectivités de Guyane et de Martinique et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales

Vu le décret n°2022-1386 du 31 octobre 2022 relatif à la composition, à l'organisation et au fonctionnement des conseils économiques, sociaux, environnementaux, de la culture et de l'éducation de Guyane et de Martinique

Vu la lettre de saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique en date du 18 septembre 2026 sollicitant un avis sur la décision modificative n°2 du budget général de l'exercice 2026 de la Collectivité Territoriale de Martinique.

La DM2 de l'exercice 2026 concerne exclusivement la section de fonctionnement du budget principal et porte sur une augmentation brute de **5 975 500 €** en dépenses et en recettes réelles (soit +0,37 % du budget principal, porté à 1 604 166 545,59 €).

Cette modification a pour objet la préparation et le financement du dispositif expérimental « **MOBIL'ACCÈS TRANSPORT** ».

Le Dispositif « MOBIL'ACCÈS TRANSPORT »

Concerne les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) engagés dans un parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle.

Et consiste en l'attribution d'une carte d'abonnement individuelle multi-réseaux pour faciliter le déplacement vers les lieux d'emploi, de formation, d'immersion, d'entretien, de création d'entreprise ou de démarches sociales.

Coût total prévisionnel du dispositif : 7 030 000,00 €.

Le plan de financement à hauteur de 7 030 000 € s'articule autour :

De recettes nouvelles européennes (FSE+ / Mesure 4.12.3) : 5 975 500 € (soit 85 % du coût prévisionnel).

Et un redéploiement interne (CTM) : 1 054 500 € prélevés sur les crédits d'allocations du RSA (Chapitre 934-4). Cette économie découle des opérations de régularisation et de sécurisation des flux gérées avec la CAF concernant les bénéficiaires de plus de 67 ans.

AVIS DU CÉSECÉM SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CTM – EXERCICE 2026 (DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL « MOBIL'ACCÈS TRANSPORT »)

Le CÉSECÉM émet un avis favorable sur le projet de Décision Modificative n°2 du budget principal 2026 de la CTM.

Le CÉSECÉM accueille positivement la mise en place du dispositif « **MOBIL'ACCÈS TRANSPORT** », qui répond directement à l'un des freins majeurs à l'insertion socio-professionnelle en Martinique : **la mobilité des publics les plus précarisés**. En permettant aux allocataires du RSA d'accéder aux réseaux de transport public de manière digne et régulière, ce projet renforce la continuité administrative et sociale nécessaire à un retour effectif à l'emploi ou à la formation.

Ce dispositif permet d'éviter une perte de ressources et bénéficie d'un effet levier de l'Europe : Le recours au Fonds Social Européen Plus (FSE+) à hauteur de 85 % (5 975 500 €) démontre une réelle capacité de mobilisation des fonds communautaires au service des politiques d'inclusion sociale.

Par une optimisation budgétaire : Le réinvestissement direct des économies réalisées sur la gestion du RSA (1 054 500 € issus de la régularisation des dossiers des plus de 67 ans) au bénéfice direct des allocataires s'inscrit dans une gestion responsable et vertueuse des deniers publics.

Et une approche transversale : Le projet concilie efficacement les compétences d'insertion de la CTM, la politique des transports portée par Martinique Transport et la programmation européenne.

Toutefois, le CÉSECÉM, pour garantir la réussite du dispositif préconise :

Une validation et la sécurisation du cofinancement européen : La subvention FSE+ étant mentionnée « sous réserve de validation du périmètre, des dépenses et des modalités par l'autorité de gestion », le CÉSECÉM invite l'Exécutif à sécuriser les procédures administratives pour éviter tout dégagement d'office ou retard de trésorerie.

Un maillage et une intermodalité des transports : L'efficacité réelle de la carte d'abonnement multi-réseaux dépend de la couverture territoriale du réseau de transport. Le CÉSECÉM préconise une coordination étroite avec Martinique Transport pour garantir que les zones enclavées ou rurales soient correctement desservies.

Une évaluation de l'expérimentation : S'agissant d'un dispositif expérimental, le CÉSECÉM préconise la définition d'indicateurs de suivi précis (nombre de cartes attribuées, taux de retour à l'emploi ou d'accès à la formation, fréquentation des réseaux) afin d'évaluer l'impact réel avant une éventuelle pérennisation.

Et un accompagnement des usagers : Il convient d'associer à l'attribution de la carte une médiation ou un accompagnement au numérique/à la mobilité pour faciliter la prise en main de la carte et la connaissance des trajets par les bénéficiaires.

Avis adopté à l'unanimité des membres présents par le bureau du CÉSECÉM, du mardi 22 septembre 2026.

CÉSECÉM

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL,
ENVIRONNEMENTAL, DE LA CULTURE
ET DE L'ÉDUCATION DE MARTINIQUE

www.cesecem.mq